

Avis portant sur le  
*Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective  
de formation continue*

Septembre 2001

Recherche, analyse et rédaction : Yannick Hémond  
Attaché à l'exécutif

### **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 80 000 étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiants et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celles de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécois.

### **La voix des étudiants québécois au niveau national**

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes québécois. Autant dans ses activités militantes, que politiques, elle livre l'opinion des étudiants collégiaux. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous, les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

FECQ  
210 Sainte-Catherine Est, bureau 300  
Montréal, Québec, H2X 1L1  
Téléphone : 514-396-3320      Télécopieur : 514-396-7140  
Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)      Courriel : [fecq@fecq.org](mailto:fecq@fecq.org)

Ce document est déposé aux archives de la FECQ le 22 Septembre 2001.

\* La forme masculine est strictement employée afin d'alléger le contenu du document.

**Table des matières**

Table des matières..... 3

Introduction..... 4

Commentaires généraux..... 5

    Maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétence des adultes : le défi d'ancrer une culture de la formation continue ..... 5

    Assurer une formation de base à tous les adultes : un défi immédiat ..... 7

    Valoriser les acquis et les compétences : une action vigoureuse en faveur de la reconnaissance des apprentissages des adultes ..... 7

    Lever des obstacles à l'accessibilité et à la persévérance : une stratégie collective de mise en œuvre de la politique ..... 9

Les oubliés ..... 10

    Les attestations d'études collégiales ..... 10

    La reconnaissance des acquis scolaires et de l'implication étudiante..... 10

        Reconnaissance des acquis scolaires ..... 11

        Reconnaissance de l'implication étudiante ..... 11

Conclusion ..... 12

Recommandations..... 13

## **Introduction**

Suite d'une longue série de projet le *projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue* laisse pourtant à désirer. Il est étonnant de voir qu'après de nombreux projets de politique, nous soyons encore en train de reporter des éléments, comme la reconnaissance des acquis extrascolaires, et que nous ne soyons pas pleinement satisfaits du projet de politique.

La FECQ, afin de mieux répondre à demande du Gouvernement, a consulté ses membres sur la question de l'éducation des adultes. Il y a même eu un comité de travail formé au sein de la FECQ pour arriver à bien cerner toute la problématique reliée à l'éducation des adultes. Cet avis est le fruit du travail de ce comité et des diverses rencontres que la FECQ a eu avec des intervenants dans le milieu de l'éducation. D'ailleurs, la FECQ a participé à la coalition de l'ICEA et par ailleurs, nous avons signé la plate-forme commune de cette dernière.

Nous ne nous sommes pas attardé sur chaque point qui composait le projet puisque nous avons seulement soulevé ceux qui nous semblent incorrects ou qui vont à l'encontre de nos positions. Nous avons aussi ajouté une section intitulée les Oubliés, pour profiter du moment pour amener de nouveaux concepts dans la reconnaissance des apprentissages hors du cadre scolaire.

## **Commentaires généraux**

En général, la FECQ accueille bien le projet de politique d'éducation des adultes, mais dénote quand même quelques manques au niveau, entre autres, de la reconnaissance des acquis et du suivi de la politique. La FECQ souhaite bien sûr que ce projet de politique soit le dernier et qu'il mène à une véritable *politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*. Il est maintenant temps que le Québec se dote d'une telle politique et favorise vraiment la formation continue dispensée dans des établissements scolaires.

Dans les sections à venir, nous émettrons des commentaires sur les manques qu'il y a et proposerons des alternatives pour mieux servir les étudiants.

## **Maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétence des adultes : le défi d'ancrer une culture de la formation continue**

Instauré il y a quelques années déjà, la loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, prévoit qu'un employeur doit consacrer 1 % de sa masse salariale si celle-ci dépasse 250 000\$ à la formation de sa main-d'œuvre. Déjà là, la FECQ dénote un problème à ce sujet parce que plusieurs employeurs se soustraient à cette mesure. En effet, certains employeurs, par exemple, ne font qu'acquitter leur facture sans toutefois donner la chance à leurs employés d'avoir accès à la formation qu'ils seraient censés avoir. C'est pour cette raison et tous les autres moyens que peuvent utiliser les employeurs pour détourner cette loi que le gouvernement doit mettre en place un système de contrôle pour que les employeurs permettent vraiment à leurs employés de se perfectionner ou d'acquérir d'autres connaissances.

Prenons maintenant le montant alloué au développement et à la formation, dans le projet de politique, il est mentionné que le pourcentage ne changera pas, mais que divers mécanismes seront mis en place afin de promouvoir et de faciliter le processus relié au développement et à la formation de la main-d'œuvre. Pour nous, il n'est pas seulement

nécessaire de promouvoir et de faciliter le processus, il faut également **augmenter le pourcentage à 1,5 % de la masse salariale**. Cette hausse aurait pour but de démontrer une réelle volonté de favoriser la formation continue de l'ensemble des travailleurs du Québec. De plus, nous serions en mesure d'augmenter la scolarisation et la qualification des employés actuels.

Avec le contexte de la mondialisation des marchés, les compagnies recherchent de plus en plus du personnel qualifié. C'est pourquoi nous devons promouvoir et augmenter les ressources de l'éducation des adultes au niveau post-secondaire puisque cela permet de s'actualiser dans sa formation initiale ou d'acquérir une formation qualifiante de haut niveau. De plus, nous devons offrir une formation de qualité, que ce soit dans les écoles ou dans les milieux d'entreprises. Pour ce faire, le gouvernement doit trouver un moyen de contrôler cette qualité pour être en mesure d'intervenir lorsque cela est nécessaire.

Si les entreprises disposent d'employés de plus en plus qualifiés, cela enrayera peut-être la précarité d'emploi que connaissent présentement certains d'entre-eux. De plus, les entreprises assisteront à une hausse de la motivation de leurs travailleurs puisqu'ils seront dans un milieu où ils pourront se perfectionner et apprendre de nouvelles tâches au fil des ans qu'ils passeront dans l'entreprise. Donc, les entreprises ont tous avantages à vouloir hausser leurs dépenses en matière de formation de la main-d'œuvre puisqu'ils connaîtront une hausse de la motivation et par le fait même une hausse de leur productivité. La société aussi gagnera à avoir des travailleurs plus qualifiés puisque ceux-ci bénéficieront d'une mobilité accrue, ce qui entraînera une baisse du taux de chômage. Donc, entreprises et gouvernement ont tous intérêts à investir dans la formation de la main-d'œuvre et à augmenter le pourcentage sur la masse salariale consacré à la formation et au développement de la main d'œuvre..

Des moyens devront être mis sur pied dans les plus brefs délais, afin de permettre que chaque adulte comprenne la nécessité de se former ou d'actualiser ses connaissances. Pour ce faire, le gouvernement devrait songer à une campagne de valorisation de l'éducation des adultes. De plus, il devrait s'assurer de rendre cette formation plus

accessible avec, entre autres, une aide financière aux études adéquates qui répondrait aux besoins spécifiques de cette catégorie de bénéficiaires.

### **Assurer une formation de base à tous les adultes : un défi immédiat**

À prime abord, nous saluons cette orientation dans le projet de politique, mais nous questionnons le moyen pris pour y parvenir. Nous devons, en tant que « société du savoir », d'offrir et de s'assurer que chaque citoyen soit en possession d'une formation de base comprenant une formation également axée sur la culture générale et la culture scientifique. **Pour la FECQ, il n'est pas question qu'un diplôme ou tout autre forme de reconnaissance soit attribué pour le secondaire 3.** Cela nous ferait perdre le haut taux de scolarisation du Québec, qui était un des buts du rapport parent aussi, si le Québec veut rester une société du savoir de haut niveau par rapport au reste du monde, il n'est pas obligé de suivre les recommandations de l'OCDE en matière de formation de base car cela constituerait un certain nivellement par le bas. De plus, nous ne croyons pas que cela aiderait réellement les adultes puisque la formation dispensée en secondaire 4 et 5 est très importante au niveau scientifique et général et qu'elle permet de mieux comprendre l'environnement dans lequel on évolue. Si plusieurs étudiants, autant les adultes que les jeunes, rencontrent des problèmes à poursuivre leurs études au-delà du secondaire 3, nos questionnements doivent plutôt porter sur les manières de faire du système d'éducation. Présentement, nous imposons un parcours aux gens qui fréquentent le réseau, mais il se peut que ces mêmes gens ne puissent évoluer dans ce parcours prédéfini. C'est pourquoi nous devons immédiatement nous attarder à ce problème et chercher une solution, car le régler aidera les gens à rester dans le système d'éducation et, par conséquent, amènera le décrochage scolaire vers 0 %.

### **Valoriser les acquis et les compétences : une action vigoureuse en faveur de la reconnaissance des apprentissages des adultes**

Pour ce qui est de la reconnaissance des acquis extrascolaires, la FECQ s'en tiendra au processus de reconnaissance puisque le reste du débat a été reporté à plus tard par le

gouvernement. D'ailleurs, nous déplorons que le gouvernement reporte ce dossier seulement parce qu'il n'arrive pas à s'entendre avec le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. Encore une fois, les étudiants souffriront de l'incapacité des différents ministères à s'entendre.

Selon la FECQ, le processus actuel est inadéquat et beaucoup trop complexe. En effet, il est très difficile de se faire reconnaître des acquis et cela décourage même certains étudiants de faire appel à ce processus. De plus, au niveau collégial, la reconnaissance des acquis extrascolaires engendre des coûts énormes, ce qui met un frein, encore une fois, à la reconnaissance puisque certains étudiant ne sont pas en mesure de payer la facture. Cette problématique pourrait être réglé très rapidement par le Ministère de l'Éducation en donnant un financement suffisant aux Cégeps. Il est clair que pour nous, le processus de reconnaissance des acquis doit être complètement revu afin de permettre au plus grand nombre d'étudiants d'y avoir recours. Nous devons aussi, et ce dès maintenant, rendre le processus de reconnaissance des acquis gratuit. Cela fait partie de l'accessibilité aux études que le gouvernement se vante d'avoir dans son réseau d'éducation même si nous savons que cela n'est pas complètement vrai.

**Nous demandons aussi que le gouvernement mette en place immédiatement un processus de révision de la reconnaissance des acquis extrascolaires et qu'il le rendre totalement gratuit. Nous voulons également que soit intégrée dans ce processus de révision la reconnaissance des acquis scolaires et la reconnaissance de l'implication étudiante.** Il est clair que tant et aussi longtemps que le gouvernement ne fera rien en ce domaine, il continuera de promouvoir un système d'éducation partiellement accessible pour les adultes et même pis, pour tous les étudiants du réseau scolaire québécois. Nous nous devons de prendre en considération les étudiants qui ne sont pas en mesure d'évoluer pleinement dans le système actuel puisque celui-ci n'est présentement pas flexible. Nous devons non pas forcer les étudiants à s'adapter au système, mais bien rendre le système plus flexible pour qu'il soit en mesure de s'adapter à chaque étudiant.

**Lever des obstacles à l'accessibilité et à la persévérance : une stratégie collective de mise en œuvre de la politique**

Pour cette section, nous déplorons le manque au niveau du suivi. Le gouvernement aimerait que les groupes et la société en général s'approprient cette politique et en fasse la promotion, mais il ne réserve aucune place pour s'exprimer sur l'action gouvernementale aux organismes œuvrant dans le domaine de l'éducation des adultes. Par conséquent, nous demandons que soit mis sur pied un comité aviseur auprès du comité interministériel de la formation continue. Ce comité serait consulté sur tout ce que traite le comité interministériel et donnerait son avis sur tout sujet qu'il juge à propos. Pour ce qui est des différentes mesures proposées au début de la section, nous questionnons seulement celle qui porte sur la formation à distance car, jusqu'à maintenant, aucune étude québécoise n'existe sur le sujet et qu'il serait précipité d'en traiter immédiatement.

## **Les oubliés**

### **Les attestations d'études collégiales**

Un des dossiers du plan d'action de la FECQ cette année, les attestations d'études collégiales doivent faire l'objet d'un débat au sein du réseau dans les plus bref délai. Présentement, les AEC ne sont pas régies au niveau national et ce problème entraîne leur prolifération. De plus, dans la formation des AEC, il n'existe aucun cours de formation générale, comme c'est le cas dans le secteur technique. Nous croyons que le manque de formation générale dans les AEC n'aide en rien les étudiants inscrits dans ces programmes, car cela empêche les étudiants d'acquérir une meilleure culture générale. Nous ne voulons pas qu'ils suivent exactement les mêmes cours que dans l'enseignement technique, mais **qu'il soit au moins offert un cours de littérature, un cours de langue seconde et un cours de philosophie dans les programmes d'attestations d'études collégiales aux étudiants n'ayant pas obtenues de diplôme d'études collégiales.**

La prolifération des AEC étant une de nos préoccupations, nous voulons **que soit mis en place, par le gouvernement, un système qui contrôlera autant la création, la modification des AEC que l'administration des AEC.** Ce système permettra de mieux constituer les AEC pour que ceux-ci ne répondent pas seulement à la volonté de l'entreprise mais aussi à une volonté d'éducation de qualité et variée.

### **La reconnaissance des acquis scolaires et de l'implication étudiante**

L'acquisition de connaissances se fait en plusieurs lieux, mais malheureusement la reconnaissance de celles-ci ne se fait pas dans tous les domaines. Pour ce qui est du système scolaire, il n'existe aucun problème puisque c'est le premier endroit où l'on acquiert les connaissances. Pour ce qui de l'acquisition de connaissances en emploi et sans être aux études, il existe également un système de reconnaissance. La seule situation où il n'existe aucune reconnaissance officielle est lorsque les étudiants sont aux études et qu'ils s'impliquent, autant dans leur école que dans leur milieu. C'est pourquoi la FECQ,

cette année, a décidé de se pencher sur le problème. Nous en avons fait un de nos dossiers prioritaires intitulés « reconnaissance de l'implication étudiante » dans le plan d'action. Nous voulons que cesse les belles paroles du type, « il faut s'impliquer dans le milieu » ou tout autre phrase déjà préconçue que l'on vend aux étudiants année après année. Nous voulons **que soit mise en place une politique nationale de reconnaissance des acquis scolaires et de l'implication étudiante de concert avec les partenaires du réseau.** Cette politique fixera des objectifs généraux et les différents types de reconnaissances qu'ils pourraient exister. Par la suite, chaque collège serait amené à produire sa propre politique de reconnaissance des acquis scolaires et de l'implication étudiante avec l'aide des différents intervenants dans le collège. Voici une définition de la FECQ pour chaque terme :

#### *Reconnaissance des acquis scolaires*

Nous entendons par reconnaissance des acquis scolaires, une reconnaissance qui mène à l'équivalent d'un cours complémentaire. Cette reconnaissance ressemble beaucoup à la reconnaissance des acquis extrascolaires. Le processus serait également le même, mais serait de beaucoup simplifié car le but est de permettre en même temps de valoriser l'implication scolaire. Pour savoir si un étudiant a droit à une telle reconnaissance, il doit s'assurer qu'il a atteint l'équivalent des objectifs d'un cours de niveau collégial. Si nous prenons, par exemple, un étudiant qui serait trésorier dans un organisme, il pourrait, s'il a atteint l'équivalent d'un cours d'initiation à la comptabilité, se voir créditer un cours complémentaire.

#### *Reconnaissance de l'implication étudiante*

La reconnaissance de l'implication étudiante, quant à elle, se ferait dans le but d'obtenir la délivrance d'un certificat et d'une mention au bulletin. Les étudiants qui se prémuniraient d'une telle reconnaissance sont ceux qui auront décidé de ne

pas faire reconnaître leur implication comme un acquis mais bien comme une implication étudiante.

Dans les deux cas, nous émettons le souhait **que les universités et plus précisément les différentes facultés des universités prennent en considération l'implication étudiante lors du processus de sélection des futurs étudiants.**

### **Conclusion**

Pour la FECQ, ce projet de politique d'éducation des adultes aurait pu être meilleur et fait dans une plus grande mesure. Nous admettons, par contre, que ce qui est contenu dans ce projet n'est pas complètement mauvais, mais que l'on aurait pu faire beaucoup plus dans le domaine de l'éducation des adultes. Le gouvernement doit arrêter de voir seulement à court terme, il doit commencer à penser au-delà de son mandat afin de mieux répondre au besoin de la société civile. Si le gouvernement avait eu une vision à long terme dans ce dossier, le projet de politique que nous avons aujourd'hui aurait été beaucoup plus ambitieux et chaque groupe n'aurait eu d'autre choix que d'en être satisfait. La FECQ tiens à rappeler qu'elle traitera, dans les mois à venir, de la reconnaissance des acquis scolaires et de l'implication étudiante ainsi nous espérons que, cette fois le gouvernement aura justement une vision plus à long terme et saura mieux servir l'intérêt des étudiants.

## **Recommandations**

1. Que le gouvernement mette en place un système de contrôle pour que les employeurs permettent vraiment à leurs employés de se perfectionner ou d'acquérir d'autres connaissances ;
2. Que soit augmenté à 1,5 %, le pourcentage de la masse salariale qui doit être consacré à la formation de la main-d'œuvre ;
3. Qu'il ne soit accordé aucune forme de reconnaissance, que se soit un diplôme, un certificat ou tout autre forme de reconnaissance, pour le secondaire 3 ;
4. Que le gouvernement mette en place immédiatement un processus de révision de la reconnaissance des acquis extrascolaires et qu'il le rende complètement gratuit ;
5. Que soit intégrée dans le processus de révision de la reconnaissance des acquis extrascolaires, la reconnaissance des acquis scolaires et la reconnaissance de l'implication étudiante ;
6. Que soit mis sur pied un comité aviseur auprès du comité interministériel de la formation continue ;
7. Qu'il soit au moins offert un cours de littérature, un cours de langue seconde et un cours de philosophie dans les programmes d'attestations d'études collégiales aux étudiants n'ayant pas obtenue de diplôme d'études collégiales ;
8. Que soit mis en place, par le gouvernement, un système qui contrôlera autant la création, la modification des AEC que l'administration des AEC ;

9. Que soit mise en place une politique nationale de reconnaissance des acquis scolaires et de l'implication étudiante de concert avec les partenaires du réseau ;
  
10. Que les universités et plus précisément les différentes facultés des universités prennent en considération l'implication étudiante lors du processus de sélection des futurs étudiants.

**Exp. :** Alain Mercier  
**Dest. :** Hémond, Yannick  
**Date :** 2001-09-21 08h32  
**Objet :** Rép. : Avis sur le projet de politique d'éducation des adultes

Bonjour,

La présente se veut un accusé réception de la documentation transmise concernant le dossier précité.

Cordiales salutations !

Alain Mercier  
Directeur  
Direction de la formation générale des adultes  
Ministère de l'Éducation  
1035, rue De La Chevrotière, 17e étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 646-7260  
Télécopieur : (418) 528-7454  
Courriel : alain.mercier@meq.gouv.qc.ca

>>> Yannick Hémond <yhemond@fecq.org> 2001-09-20 17:31:43 >>>  
Bonjour Monsieur Merci

Voici l'avis de la Fédération étudiante collégiale du Québec en format PDF.

Bien à vous,

---

Yannick Hémond  
Attaché à l'exécutif  
FECQ

**CC :** Bureau, Florence

**Exp. :** Yannick Hémond <yhemond@fecq.org>  
**Dest. :** <alain.mercier@meq.gouv.qc.ca>  
**Date :** 2001-09-20 4:47 pm  
**Objet :** Avis sur le projet de politique d'éducation des adultes

Bonjour Monsieur Mercier

Voici l'avis de la Fédération étudiante collégiale du Québec en format PDF.

Bien à vous,

---

Yannick Hémond  
Attaché à l'exécutif  
FECQ